



La Maison des cantons à Berne

En été 2008, les secrétariats de six conférences de directeurs cantonaux (instruction publique, finances, santé, justice, affaires sociales et gouvernements cantonaux), de même que cinq institutions proches ou relevant de ces conférences emménageront dans la Maison des cantons, sise au n° 6 de la Speichergasse à Berne. Il s'agit en l'occurrence d'organismes déjà existants.

L'éducation occupe une place particulière dans la collaboration intercantonale. En effet, les deux tiers des 160 personnes environ qui intégreront la Maison des cantons travaillent dans ce secteur.

Ce regroupement sous un même toit permettra de créer des synergies entre les différentes conférences et institutions concernées, ce qui facilitera et renforcera la coopération intercantonale. Ces institutions et conférences seront en outre mieux perçues par le public en tant qu'organes intercantonaux.

Qui emménagera dans la Maison des cantons ?

L'ouverture de la Maison des cantons est fixée au 1^{er} juillet 2008. L'immeuble de la Speichergasse 6 sera loué par la Fondation *ch* pour la collaboration confédérale. Malgré ce regroupement, chaque organisme restera autonome sur les plans fonctionnel et organisationnel.

Secrétariats généraux

Institution (tous domiciliés déjà à Berne)	Personnel
Secrétariat général de la Confédération suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et son service d'information et de documentation IDES	52 collaborateurs et collaboratrices (40,5 postes à plein temps, dont 9,1 au sein du service IDES) Situation au 1 ^{er} septembre 2007
Secrétariat général de la Confédération suisse des gouvernements cantonaux (CdC)	15 collaborateurs et collaboratrices (13,6 postes à plein temps)
Secrétariat général de la Confédération suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	12 collaborateurs et collaboratrices (10 postes à plein temps)
Secrétariat général de la Confédération suisse des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	8 collaborateurs et collaboratrices (6,5 postes à plein temps)
Secrétariat général de la Confédération suisse des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	3 collaborateurs et collaboratrices (2,7 postes à plein temps)
Secrétariat général de la Confédération suisse des directeurs cantonaux des finances (CDF)	3 collaborateurs et collaboratrices (2,4 postes à plein temps)

Emménagement en 2009

Institution	Personnel	Lieu actuel
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) et Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	4 collaborateurs et collaboratrices	Zurich
Conférence des Directeurs des forêts (CDFo)	1 collaborateur	Zurich

Institutions proches ou relevant de ces conférences intercantionales

Institution	Personnel	Lieu actuel
Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). Le CSFO est une institution de la CDIP.	34 collaborateurs et collaboratrices (26,8 postes à plein temps)	Aarau Lausanne Lucerne Neuchâtel Zurich
Centre suisse pour la formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS). Le CPS est une institution de la CDIP.	15 collaborateurs et collaboratrices du bureau lucernois (9,1 postes à plein temps), tandis que l'antenne romande restera à Neuchâtel	Luzern Neuchâtel
Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS)	11 collaborateurs et collaboratrices (10 postes à plein temps répartis jusqu'à présent entre Lausanne et Lucerne).	Lucerne Lausanne
Conférence suisse des impôts (CSI)	2 collaborateurs et collaboratrices	Berne
Interassociation de sauvetage (IAS)	2 collaborateurs et collaboratrices	Aarau
Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)	2 collaborateurs et collaboratrices	Neuchâtel

L'emménagement dans la Maison des cantons se fera de manière échelonnée. Le CSFO s'y installera au début de l'année 2008 déjà et les autres organismes entre la mi-juin et le début juillet. Seule exception: le Secrétariat général de la CCDJP, qui intégrera la Maison des cantons à la fin du mois de juillet seulement. Le personnel du Secrétariat général de la CDIP entamera ses activités dans ses nouveaux bureaux le 1^{er} juillet 2008.

Coopération éducative en Suisse: le rôle particulier de l'éducation dans la collaboration intercantionale

En Suisse, les domaines de l'éducation et de la culture relèvent essentiellement de la compétence des cantons. Vu l'importance de ces responsabilités, la CDIP assume à l'échelon national des tâches plus vastes que les autres conférences intercantionales.

Un autre élément témoigne de cette particularité de la CDIP: la base légale de la collaboration intercantionale. La CDIP est en effet la seule conférence de directeurs fondée sur un accord interétatique (concordat sur la coordination scolaire de 1970) qui oblige les cantons à collaborer dans l'ensemble d'un domaine politique. Les cantons concordataires constituent ainsi un organisme intercantonal, doté de sa propre personnalité juridique et de capacités décisionnelles.

Aujourd'hui, la CDIP organise la collaboration entre les cantons à travers tout un faisceau d'accords interétatiques (=droit intercantonal)¹. Parmi les tâches de la CDIP figurent notamment la mise en application de ces accords ainsi que la promulgation et l'application de dispositions légales en matière d'exécution (exemple: promulgation, sur la base de l'accord sur la reconnaissance des diplômes, de règlements de reconnaissance valables à l'échelon national).

Le domaine de l'éducation sera par conséquent fort bien représenté au sein de la future Maison des cantons: le Secrétariat général de la CDIP et les trois institutions CSFO, CPS et CSPA occuperont à eux seuls les trois cinquièmes de la superficie disponible, contribuant ainsi de façon déterminante à la concrétisation de l'idée de «Maison des cantons».

Maison des cantons: quels avantages?

- **Synergies accrues:** La Maison des cantons permettra aux secrétariats des différentes conférences intercantionales, lorsque cela s'avérera nécessaire, de collaborer de manière plus simple et plus directe. On peut songer, par exemple, aux nombreuses interfaces entre les domaines de l'éducation, de la politique sociale, de la politique familiale et de la politique d'intégration.
- **Collaboration intercantonale renforcée:** Grâce à la Maison des cantons, le positionnement des cantons vis-à-vis de la Confédération sera renforcé.
- **Collaboration intercantonale mieux perçue:** A travers la Maison des cantons, la collaboration intercantonale deviendra plus «visible» aux yeux du public; les conférences et institutions regroupées dans la Maison des cantons seront ainsi mieux perçues en tant qu'organes intercantonaux.
- **Utilisation rationnelle des locaux:** La Maison des cantons permettra une utilisation rationnelle des salles de conférence ainsi que d'un certain nombre d'autres structures communes.



La Maison des cantons à la Speichergasse 6 à Berne

¹ Les plus importants d'entre eux sont l'accord sur la reconnaissance des diplômes, divers accords de financement et de libre circulation (garantissant la mobilité dans toute la Suisse au niveau de la formation postobligatoire). D'autres accords sont actuellement soumis aux cantons pour ratification (harmonisation de la scolarité obligatoire) ou en cours d'élaboration (pédagogie spécialisée, bourses d'études, formation professionnelle supérieure, concordat sur les hautes écoles).